

SYNECTY



MAIRIE DE MARIGNANE
SERVICE URBANISME
COURS MIRABEAU
13700 MARIGNANE

Vitrolles, le 08/12/2025

GROUPE EIFFAGE

Service Télécommunications Sud – Est
Parc SWEN, Bâtiment D4
Chemin de la Bastide Blanche
13127 VITROLLES
Votre correspondante : FERRÉ Manon
Téléphone : 06 61 97 12 14
Mail : manon.ferre.ext@eiffage.com

OBJET : Dossier Information Mairie 00082151J13-24-VITROLLES_EUROCOPTER_BIS

Madame, Monsieur,

Mandatés par la société Orange, nous sommes chargés d'améliorer la couverture réseau de votre commune.

Conformément à la loi Abeille du 9 février 2015, veuillez trouver ci-joint notre dossier d'information Mairie pour l'antenne relais qui se situera :

**AEROPORT DE MARIGNANE
13700 MARIGNANE**

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à notre projet.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

EIFFAGE
ÉNERGIE SYSTÈMES

Agence Méditerranée
Parc Swen - Bâtiment D - 4 chemin de la Bastide Blanche
13127 Vitrolles France
T. +33 (0)4 13 42 25 27
reseau.mobile.sud-est@eiffage.com
www.eiffageenergiesystemes.com

EIFFAGE
ÉNERGIE SYSTÈMES
Eiffage Energie Systèmes - Réseau Mobile
Agence Méditerranée
Parc SWEN, bâtiment D4
Chemin de la bastide blanche - 13127 Vitrolles
RCS - Marseille 0879 916 799

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - RESEAU MOBILE
Siège social : 40 boulevard de Dunkerque - Le "Totem"
13002 Marseille France
SAS au capital de 27 469 635 €
879 916 79 RCS Marseille - TVA FR 72 879 916 799

Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse du site

AEROPORT DE MARSEILLE
13700 MARIGNANE

Nos références

Nom du site : VITROLLES_EUROCOPTER_BIS
Code du site : 00082151J13-24

Références cadastrales

Section : AB
Parcelle : 3

Coordonnées géographiques

Longitude en Lambert II étendu : X : 834 526.00
Latitude en Lambert II étendu : Y : 1 830 318.00

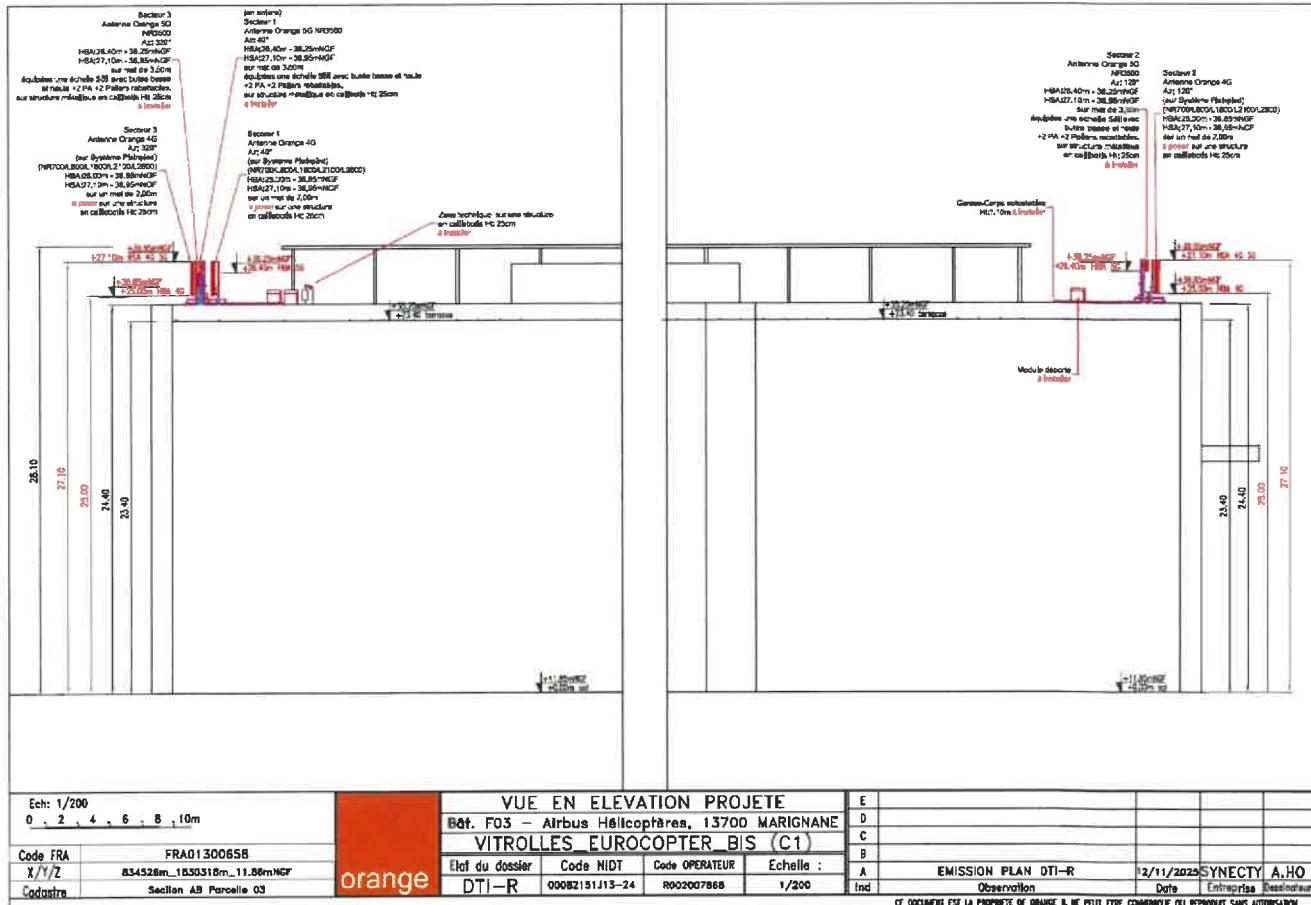


Plans du projet

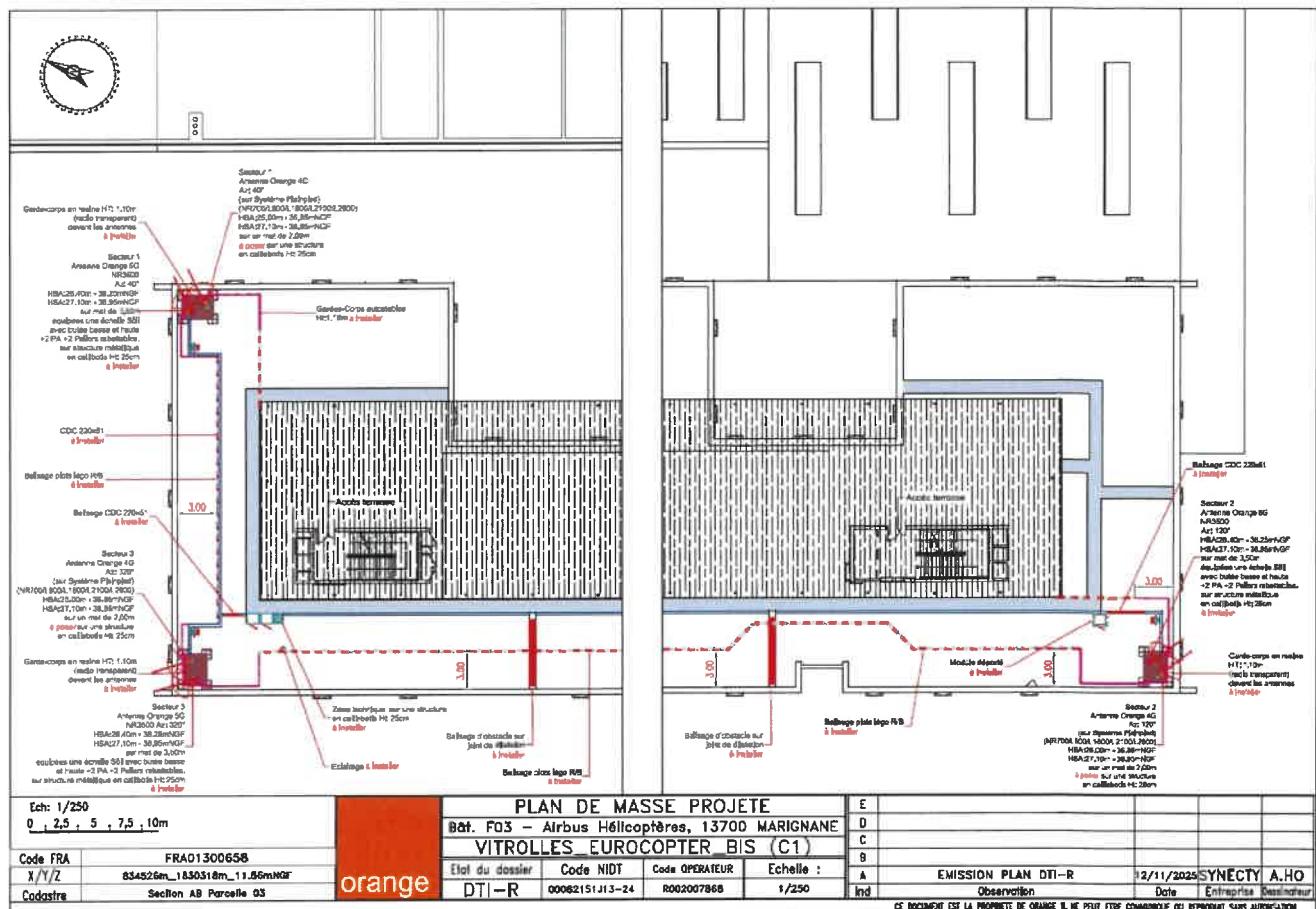
Plan de situation



Plan d'élévation



Plan de masse



Première vue



Avant



Photomontage après construction de l'installation



Caractéristiques d'ingénierie

Antenne 1 : Azimut 40°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètres (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)
3G	900	26.05	-2	30.56	28.36
4G	800	26.05	-2	33.47	31.27
4G	1800	26.05	-2	35.40	33.20
4G	2100	26.05	-2	36.16	33.96
4G	2600	26.05	-2	36.80	34.60
5G	700	26.05	-2	33.08	30.88

Antenne 2 : Azimut 120°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètres (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)
3G	900	26.05	-2	30.56	28.36
4G	800	26.05	-2	33.47	31.27
4G	1800	26.05	-2	35.40	33.20
4G	2100	26.05	-2	36.16	33.96
4G	2600	26.05	-2	36.80	34.60
5G	700	26.05	-2	33.08	30.88

Antenne 3 : Azimut 320°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètres (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)
3G	900	26.05	-2	30.56	28.36
4G	800	26.05	-2	33.47	31.27
4G	1800	26.05	-2	35.40	33.20
4G	2100	26.05	-2	36.16	33.96
4G	2600	26.05	-2	36.80	34.60
5G	700	26.05	-2	33.08	30.88

Antenne 4 : Azimut 40°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètres (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)
5G	3500	26.75	-2	44.29	42.09

Antenne 5 : Azimut 320°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètres (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)
5G	3500	26.75	-2	44.29	42.09

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

HMA : hauteur du milieu de l'antenne par rapport au sol

Tilt prévisionnel : orientation verticale de l'antenne par rapport à l'horizontal

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Équivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet de la déclaration ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

Déclaration fournie à l'ANFR par le demandeur de l'implantation ou de la modification d'une station radioélectrique émettrice

N° ANFR :

1. Conformité de l'installation aux périmètres de sécurité du guide technique DR 17 :

Oui Non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

Oui, balisé Oui, non balisé Non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

Oui Non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission

Oui Non

Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun :

- le nom
- l'adresse
- les coordonnées WGS 84 (facultatif)
- l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

Autorisations requises

Une autorisation pour l'installation est requise au titre du code de l'urbanisme, du patrimoine ou de l'environnement.

Liste des autorisations requises :

- Déclaration préalable

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début des travaux : 04/06/2026

Date prévisionnelle de fin des travaux : 04/07/2026

Date prévisionnelle de mise en service : 04/08/2026

Orange s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Vos contacts

Pour les questions relatives au projet :

ORANGE

Correspondant : Monsieur Bruno BARDIN
DOR Sud-Est
Saint Mauront 93 rue Felix PYAT
13331 MARSEILLE CEDEX 3